



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2010

Procès-verbal de séance

PRESENTS : Monsieur BISSON, Madame THOBOR, Monsieur ALLIOUX, Madame DUCLAU, Messieurs BOYER, GARCIA, Madame LENGARD, Monsieur QUESSADA, Madame CORRON-DEFrance, Messieurs DIALLO (absent pour la délibération n° 2010-09), FLAHAUT, BIANCHI, Mesdames HULIN, BAILLY, Messieurs NIANE (absent pour la délibération n° 2010-11), SIVA, Madame REMILI, Messieurs LEON, VEY, BORDERIES, Madame FANON, Monsieur DUSSILLOL, Madame ARNAL.

PROCURATIONS : Madame TSEVERY pour Monsieur NIANE (sauf pour délibération n° 2010-11), Madame FABRIANO pour Monsieur GARCIA, Monsieur ATANGANA pour Monsieur DIALLO (sauf pour délibération n° 2010-09), Madame BERARD pour Madame BAILLY, Monsieur CHEUCLE pour Madame HULIN, Madame ROMERO pour Madame LENGARD, Madame MAHE pour Madame THOBOR, Madame MARTIN pour Madame REMILI.

ABSENTS : Madame TSEVERY (absente pour délibération n° 2010-11), Monsieur DIALLO (présent pour tout le Conseil Municipal sauf pour la délibération n° 2010-09), Madame MASSARD, Messieurs ATANGANA (absent pour délibération n° 2010-09), NIANE (présent pour tout le Conseil Municipal sauf pour la délibération n° 2010-11), Mademoiselle AGBO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur BOYER

LA SEANCE EST OUVERTE A 20 H 40 par Michel Bisson qui propose à l'assemblée délibérante d'inscrire un point supplémentaire à l'Ordre du jour relatif au versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association « Nos petits frères et sœurs », dont les installations situées en Haïti ont été fortement endommagées à la suite du tremblement de terre.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de rajouter ce point à l'ordre du jour.

Avant de procéder à l'examen de l'Ordre du jour, Monsieur Bisson souhaite informer l'assemblée sur l'état d'avancement significatif du projet d'installation d'une clinique de 250 lits sur le territoire de la commune, générateur de 450 emplois.

Les élus se félicitent des efforts menés par Michel Bisson pour permettre l'aboutissement de cette implantation qui, tout en renforçant l'attractivité du territoire sénartais, répondra dans le même temps à un besoin médical véritablement identifié dans la ville nouvelle.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **ADOpte** à l'unanimité, le procès verbal de la séance du 30 novembre 2009.
- **PREND ACTE** des décisions prises par le maire conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).
- **DECIDE** à l'unanimité, **D'ACCORDER** une subvention exceptionnelle à l'association « Nos petits frères et sœurs » d'un montant de 1 000 €, et versée au nom des enfants des groupes scolaires élémentaires de la ville pour les orphelins d'Haïti, **DIT** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2010. (délibération n° 2010-01)

Michel Bisson rappelle à cet effet la position de la Commune entérinée lors de la précédente catastrophe humanitaire en 2004, à savoir d'octroyer, un montant de subvention proportionnel au nombre d'élèves élémentaires inscrits sur la Commune.

- **DECIDE** à la majorité de 28 voix pour, 2 abstentions (Monsieur DUSSILLOL, Madame ARNAL) et 1 voix contre (Monsieur BORDERIES), **D'APPROUVER** le Budget Primitif 2010 dont les balances se présentent comme suit :

Section de fonctionnement

- Recettes de fonctionnement : 15 480 903,63 €
- Dépenses de fonctionnement : 15 480 903,63 €

Section d'investissement

- Recettes d'investissement : 4 562 910,16 €
- Dépenses d'investissement : 4 562 910,16 €

DE VOTER le présent budget au niveau du chapitre en fonctionnement et en investissement, **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager, mandater, liquider les dépenses dans la limite des crédits inscrits aux chapitres budgétaires. (délibération n° 2010-02)

A l'examen du budget primitif, Monsieur Borderies souhaite intervenir sur deux points :

- **Le coût d'entretien du carré qui lui semble très important dès lors qu'il constate une augmentation des dépenses sans avoir une lisibilité précise des recettes générées par le complexe commercial.**
A cet effet, il renouvelle son attente d'avoir communication du compte d'exploitation de ce site.
- **L'inscription à l'ordre du jour du Conseil Municipal d'une subvention CCAS alors même que le Débat d'Orientations Budgétaire du CCAS et le budget n'ont pas encore été examinés.**

En conséquence, il indique qu'il votera contre le budget présenté.

En réponse, Michel Bisson rappelle la règle arrêtée et appliquée à l'ensemble du territoire relative à la reprise en gestion des espaces publics par la Commune dans les deux ans qui suivent leur réalisation, le Carré Sénart n'échappant pas à cette logique.

S'agissant de la subvention CCAS, Monsieur Bisson précise que si la subvention allouée au CCAS à l'occasion du budget primitif, voté cette année en janvier, n'étaient pas suffisants, un réajustement serait fait au budget supplémentaire.

- **DECIDE à l'unanimité, D'ATTRIBUER** une subvention de fonctionnement de 26 107 euros à la Caisse des Ecoles de Lieusaint, au titre de l'exercice 2010, **D'INSCRIRE** les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2010, article 657361. (délibération n° 2010-03)
- **DECIDE à la majorité de 30 voix pour et 1 abstention (monsieur BORDERIES), D'ATTRIBUER** une subvention de fonctionnement de 156 000 euros est attribuée au Centre Communal d'Action Sociale de Lieusaint, au titre de l'exercice 2010, **D'INSCRIRE** les crédits au Budget Primitif 2010, article 657362. (délibération n° 2010-04)
- **DECIDE à l'unanimité, D'ADMETTRE** en non-valeur les titres de recettes, tels que listés en annexe, **D'INSCRIRE** les crédits en dépenses, au budget de l'exercice en cours, pour un montant total de 3 010,65 euros, à l'article 654, **D'AUTORISER** le Maire à signer toutes les pièces consécutives à cette délibération. (délibération n° 2010-05)
- **DECIDE à l'unanimité, D'ANNULER et DE REMPLACER** la délibération n° 2009-79 en date du 31 août 2009, **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter la fongibilité des deux sites : mail des pépinières et place du moulin à vent pour le financement des travaux à intervenir sur son territoire, **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier, **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à ester en justice pour tout contentieux se rapportant à cette affaire. (délibération n° 2010-06)
- **DECIDE à l'unanimité, D'ANNULER et DE REMPLACER** la délibération n° 2009-80 en date du 31 août 2009, **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux maximum auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France pour la réalisation de ce projet et à déposer le dossier afférent, **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier, **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à ester en justice pour tout contentieux se rapportant à cette affaire. (délibération n° 2010-07)
- **DECIDE à l'unanimité, DE SOLLICITER** de l'Etat l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation Globale d'Equipement, **DIT** que le coût des travaux prévus se répartit comme suit :
 - ✓ Réhabilitation pour mise aux normes des salles de classes et des « écoles » travaux autres que ceux concernant les salles de classes : 292 000 € HT
 - Travaux de réhabilitation du groupe scolaire La Chasse :
 1. Travaux de changement des huisseries (2^{ème} tranche) : 83 500 € HT
 2. Travaux de changements des huisseries : 208 500 € HT
 - Travaux de réhabilitation du groupe scolaire Jules Ferry :
 2. Travaux de changements des huisseries : 208 500 € HT
 - ✓ Travaux d'aménagement et de mise aux normes d'aires de jeux publiques pour enfants en bas âge : 17 427,18 € HT
 - ✓ Travaux d'aménagement ou d'extension des cimetières, y compris colombarium : 13600 € HT

DIT que les crédits relatifs aux travaux sont inscrits au Budget Primitif 2010, **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture de Seine-et-Marne et à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier. (délibération n° 2009-08)

- **DECIDE à l'unanimité, DE CREER** deux postes dans le cadre du dispositif CAE-Passerelle, pour une période de 12 mois, avec un temps de travail de 35 heures hebdomadaires et une rémunération au S.M.I.C, à raison de :
 - 1 poste d'Agent de maintenance informatique
 - 1 poste d'Aide-cuisinier

D'ADAPTER le tableau des effectifs en ce sens et d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2010, **PRECISE** que notre collectivité bénéficiera d'une aide mensuelle de l'Etat selon les conditions arrêtées dans le cadre de la convention avec le Pôle Emploi, ainsi que de l'exonération des cotisations patronales, **D'AUTORISER** le Maire à signer au nom et pour le compte de la Ville les conventions avec le Pôle Emploi et les services de l'Etat, ainsi que tout document de nature administrative ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération. (délibération n° 2010-09)

- **DECIDE à l'unanimité, D'ADOPTER** le principe de versement de subventions pour les personnes répondant aux conditions légales permettant de bénéficier du dispositif Pass Foncier, **DE FIXER** le montant de ces subventions aux conditions décrites ci-dessous :
 - ✓ Le montant individuel de l'aide de la collectivité sera de 4 000 euros pour un ménage de 3 personnes et moins,
 - ✓ et 5 000 euros pour un ménage de 4 personnes et plus ;

- ✓ étant précisé que l'aide versée par l'Etat à la commune, respectivement à hauteur de 2 000 et de 3 000 euros, est incluse dans ce montant.

D'INDIQUER au bénéficiaire lors de l'attribution de l'aide, qu'en cas de revente du bien acquis grâce au dispositif Pass Foncier, dans un délai inférieur à cinq ans, pour un prix supérieur au coût d'achat, l'aide devra être intégralement remboursée, **DE RESERVER** le bénéfice de ces subventions aux ménages faisant l'acquisition d'un logement neuf dans le programme de construction de logements neufs SCI Lieusaint Centre (GIH) dans la limite de 4 logements maximum, **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire, notamment une convention avec l'Union d'Economie Sociale pour le Logement et le Comité Interprofessionnel du Logement référent. (délibération n° 2010-10)

- **DECIDE à l'unanimité, DE DONNER** mandat spécial à Monsieur NIANE pour le séjour en Mauritanie du 20 février au 4 mars 2010 dans le cadre du jumelage avec MEDERDRA, **DIT** Que les frais de missions afférents en Mauritanie seront remboursés et sont estimés à 1 500 €, **D'INSCRIRE** les crédits au BP 2010. (délibération n° 2010-11)
- **DECIDE à l'unanimité**, la vente des propriétés sises 38 et 40 rue Dumaine, **DIT** que le prix de mise en vente est fixé à 192 000 € pour chacun des deux logements, sachant que la marge de négociation est de 10 %, **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager le découpage foncier des pavillons et de leurs jardins et à signer tout acte relatif à cette affaire. (délibération n° 2010-12)
- **EMET à l'unanimité**, un avis favorable au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée assorti des remarques suivantes :
 - La portion de chemin n°1 se situant dans une zone d'urbanisation future (AU), sa pérennité ne peut être garantie sur le long terme. Ce chemin étant classé dans le domaine public communal, il ne constitue pas un chemin rural,
 - Les portions de chemin n°2 et 3 constituent une voie privée ouverte à la circulation du public et appartenant à la Région qui devra être informée de cette procédure,

D'ACCEPTER l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée des chemins tels que désignés dans l'annexe à la présente délibération, **DE PROPOSER** au Département l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée des chemins de promenade situés au nord de la commune et réalisés dans le cadre des travaux d'aménagement et de renaturation de l'espace naturel du ru des Hauldres. (délibération n° 2010-13)

**L'ordre du jour du Conseil Municipal étant épuisé,
Monsieur le Maire procède à une suspension de séance afin de donner la parole au public**

Monsieur Borderies souhaite connaître l'état d'avancement du dossier relatif au marché de Lieusaint.

Monsieur Vey répond que le projet de redynamisation du marché est en cours d'étude : les choix d'une externalisation de la prestation et d'une implantation aux abords de l'église venant d'être actés par la Municipalité. Des concessionnaires seront d'ailleurs prochainement rencontrés.

Une auditrice s'étonne qu'en cette année consacrée à l'Education, la subvention à destination de la Caisse des Ecoles n'ait été que faiblement revalorisée.

Michel Bisson précise en réponse que les crédits scolaires du budget ville ont été priorités et augmentés.

Un auditeur souhaiterait que soit précisé le futur lieu d'implantation de la clinique.

Monsieur Bisson lui répond que l'établissement privé sera localisé en lieu et place de l'ancien Jardiland, ce qui fait rajouter à l'auditeur des réserves quant à la présence importante d'amiante dans ce bâtiment.

Sur ce même sujet, une auditrice s'inquiète du devenir géographique du Théâtre de la Mezzanine.

Monsieur Bisson lui indique qu'une solution de repli jusqu'en septembre 2011 a été proposée à l'Association ce qui nécessite d'engager une réflexion quant à son installation pérenne.

LA SEANCE EST LEVEE A 22 H 10

Fait à LIEUSAIN, le 1^{er} février 2010

Le Maire,

Michel BISSON